

ARRETE MUNICIPAL

n° 2024 - 08

Réglementation de la circulation sur la route de Clarafond (VC 28)

Travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la propriété CAKIR

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise PORCHERON Frères et Cie du 05 février 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route de Clarafond (VC 28) durant les travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la propriété CAKIR afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que son intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1

2 jours durant la période du mercredi 28 février au vendredi 15 mars 2024, la circulation sera **PERTURBEE (vitesse limitée à 30km/h)** sur la **route de Clarafond (VC 28)** durant les travaux de tranchée et pose d'un coffret électrique pour la propriété CAKIR.

Article 2

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise PORCHERON Frères et Cie, chargée des travaux.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise PORCHERON Frères et Cie – porcheron-freres-d@demat.sogelink.fr

SALES, le 14 février 2024

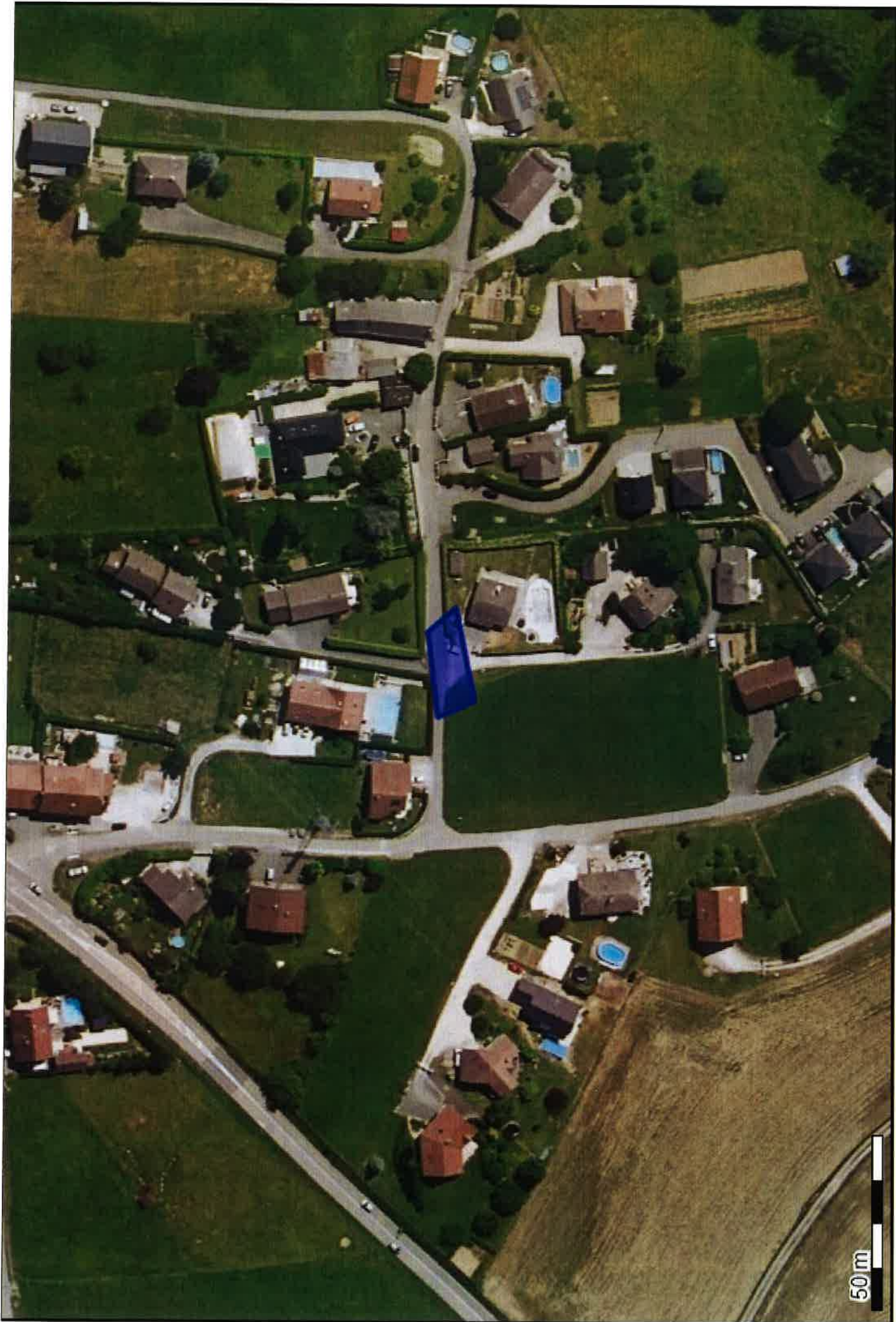
Roger CHARVIER,
Maire-Adjoint,

Responsable urbanisme



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr



50 m

(45.873171 5.969300);(45.873219 5.969664);(45.873290 5.969554);(45.873265 5.969240);(45.873171 5.969300);